

Rapport du Président

Commission permanente vendredi 8 décembre 2023 N° CP-2023-10-1-2 N° applicatif 7413

1 ère Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction appui et pilotage 3

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE

Résumé: Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer une subvention de fonctionnement pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur pour la Commune de Bitschwiller-les-Thann pour un montant total de 720 € dans le cadre des contrats de territoire, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, ainsi que la prolongation de la durée de validité d'une subvention en faveur de la Commune de Haguenau.

1 - Subvention d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur portée par la Commune de Bitschwiller-les-Thann

La Commune de Bitschwiller-les-Thann souhaite se lancer dans une démarche de développement des énergies renouvelables. Elle ambitionne d'afficher un gain énergétique de 30% minimum par rapport au mode actuel de chauffage au gaz de plusieurs de ses bâtiments.

Pour ce faire, la placette de l'ancien atelier, située au 8 rue des Vosges, révèle une position centrale idéale pour créer un réseau de chaleur.

La Commune souhaite lancer une étude de faisabilité d'une chaufferie biomasse, destinée à alimenter 8 bâtiments communaux (mairie, caserne de pompiers, école élémentaire, école maternelle, ateliers communaux, maison des associations, église et périscolaire) et un bâtiment HLM de 18 logements.

L'étude, menée par le cabinet West de Bitschwiller-les-Thann, comprendra les éléments de contexte, l'inventaire des ressources, l'inventaire des besoins énergétiques, l'étude technique, l'étude économique, le chiffrage des investissements et les montages juridiques et financiers possibles.

Le projet répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur-Doller 2022-2025, à savoir l'enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire, avec l'objectif de « soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement ».

Le coût de l'étude est estimé à 7 200 € HT et se répartit selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	% arrondi
Commune de Bitschwiller-les-Thann / Maître d'ouvrage	1 440 €	20 %
Région Grand Est	5 040 €	70 %
Collectivité européenne d'Alsace	720 €	10 %
TOTAL	7 200 €	100 %

La Commission territoriale Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur-Doller, réunie le 29 novembre 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **720 €** correspondant à **10 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit : Programme 063 – Opération 0013 – Tranche 13 – Natana 3710 - Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54.

2 – Prolongation de la durée de validité d'une subvention en faveur de la Commune de Haguenau

Par décision n° CP/2020/303 la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin réunie le 15 octobre 2020 a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 19 800 € représentant 33% du coût de l'étude d'avant-projet pour la création d'un ou plusieurs pôles d'accueil de la Forêt.

Par courrier du 2 novembre 2023 la Commune de Haguenau a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour la prolongation du délai de validité de la subvention, l'étude n'ayant pu être achevée en raison des délais de validation des intermédiaires de la maîtrise d'ouvrage qui ont été plus longs que prévus.

Deux acomptes d'un montant total de 14 136 € ont d'ores et déjà pu être mandatés en faveur de la Commune en 2021 et 2023. Il reste à verser le solde, soit la somme de 5 664 €.

Il est proposé d'accorder une suite favorable à la demande de la Commune et de prolonger le délai de validité de la subvention jusqu'au 2 novembre 2024. Il est précisé qu'aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude suivante et d'attribuer une subvention de fonctionnement listée ci-après au maître d'ouvrage mentionné, pour un montant total de **720** € en vue de la réalisation de cette étude, prélevée selon l'imputation budgétaire indiquée :

Intitulé de l'étude	Maître d'ouvrage de Montant maxim l'étude/porteur du subvention de fonc projet attribué	
Etude de faisabilité en vue de la création d'un réseau de chaleur	Commune de Bitschwiller- les-Thann	720 € représentant 10 % du montant des dépenses éligibles

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié le 9 février 2023 (délibération n° CP-2023-1-1-2 du 9 février 2023), cette subvention pourra être versée selon les modalités suivantes : un acompte de 50 % pourra être versé à la demande du bénéficiaire dès lors que ce dernier peut justifier des dépenses réalisées à hauteur de 50 % des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné,
- de décider de prolonger jusqu'au 2 novembre 2024 la validité de la subvention de fonctionnement attribuée, par délibération n° CP/2020/303 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 15 octobre 2020, à la Commune de Haguenau pour un montant de 19 800 € destiné à soutenir l'étude d'avant-projet pour la création d'un ou plusieurs pôles d'accueil de la Forêt et de préciser qu'aucun nouveau délai ne pourra être accordé.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	0013	P063E06	T13	(3710) 65-657348-54	<i>720</i> €
TOTAL					<i>720</i> €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.